

jeunes se sont appliqués à mettre en oeuvre certains programmes. Ainsi les jeunes devraient avoir droit de parole lorsqu'il s'agit de réaliser ces projets. Eventuellement les jeunes protesteront.

Le président: Permettez-moi d'intervenir. Ils sont intéressés actuellement, parce que lorsqu'ils sont engagés ils le sont sur une base contractuelle après avoir négocié avec la Compagnie. Ils sont donc engagé directement dès le début.

Le sénateur Yuzyk: Il n'y a pas de doute quant à cette participation.

Le président: C'est une participation personnelle. Autrement, ils ne passent pas de contrat.

Le sénateur Yuzyk: Mais aux termes de la présente loi, ils ne peuvent plus être représentés au conseil et participer directement aux délibérations. Je m'explique. Un de ces jours, quand ce mécanisme sera en marche, il y aura . . .

Le sénateur Martin: Permettez-moi une observation. Je crois que l'amendement sera plutôt conçu de telle sorte que dorénavant, conformément au projet de loi, les volontaires ne s'éliront pas eux-mêmes. Cet article prévoit clairement que leur nomination sera faite par le gouverneur en conseil.

C'est le point principal. M. Pelletier a dit qu'il ne préférerait pas de volontaires. C'est son avis, et il est peu probable qu'il en déroge. Mais, l'article porte que la nomination sera décidée par le Cabinet et le gouverneur en conseil. Certains membres du Cabinet, individuellement, peuvent très bien souscrire à votre idée à un certain moment. Je ne sais pas. Tel est le facteur décisif. Vous préféreriez que les volontaires eux-mêmes élisent trois des leurs. Et bien, cela n'est pas la politique du gouvernement.

Le sénateur Yuzyk: J'appuie ce procédé démocratique.

Le sénateur Martin: Je vois.

Le sénateur Yuzyk: Et ils ne constituent tout de même pas la majorité au conseil, parce qu'ils ne sont que trois. Je dis trois ou plus, en prévision du moment où lorsque les volontaires travailleraient à la satisfaction de la Compagnie, il serait peut-être possible d'en nommer davantage et même de rejoindre le concept primitif que le premier ministre Pearson avait à l'esprit.

Le sénateur Martin: Je comprends votre point de vue.

Le sénateur Yuzyk: Voilà la différence entre une corporation ordinaire et la Compagnie des Jeunes Canadiens, qui n'en est pas une véritablement.

Le président: Je suis encore très préoccupé par la question du conflit d'intérêt.

Le sénateur Yuzyk: C'est là-dessus que je ne suis pas suffisamment renseigné.

Le sénateur Flynn: C'est pourquoi je propose que l'amendement pourrait être modifié en y stipulant que chaque volontaire élu cesserait d'être un volontaire et se consacrerait uniquement à la tâche d'un membre du Conseil. Cette mesure empêcherait le ministre de nommer un personne qui puisse être exposée au conflit d'intérêt dont vous parlez.

Le sénateur Yuzyk: Je maintiens qu'il y aura toujours conflit d'intérêt dans une situation pareille. De ma vie, je n'ai jamais connu de moment où il n'existait pas un conflit d'intérêt entre les jeunes et la génération précédente. De tels conflits existeront toujours. Il s'agit de savoir si le conflit est d'une intensité telle que le travail du Conseil en soit entravé.

Le président: Le passé nous en apporte la preuve.

Le sénateur Yuzyk: Cela s'explique du fait qu'il y avait trop de volontaires engagés. Mais une telle situation peut-elle se produire lorsque les volontaires sont en minorité?

Le sénateur Martin: Je comprends votre point de vue et je crois que vous l'avez bien exposé. Il reste que le cas a été étudié en d'autres lieux et que le Gouvernement a pris une attitude différente. Le Gouvernement dit qu'il veut que le Cabinet nomme tous les membres du Conseil.

Le sénateur Flynn: C'est un argument d'autorité, non de logique.

Le sénateur Martin: Peut-être, mais c'est là leur position.

Le sénateur Bourget: Il peut y avoir une bonne logique derrière une position d'autorité. Les députés peuvent avoir une bonne raison de maintenir leur position.

Le sénateur Flynn: Le leader s'en remet à l'autorité du Gouvernement en déclarant que, puisque le Gouvernement ne veut pas, le débat est clos.

Le sénateur Martin: Non.

Le sénateur Flynn: C'est ce que vous êtes en train de dire.

Le sénateur Martin: Non, non. Ce n'est pas ce que je dis.

Le président: C'est peut-être un argument plus convaincant pour les autres que pour vous, sénateur Flynn.